

BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU PROCHE-ORIENT

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉРАН, TEL-AVIV)

N° 21 – du 18 mai au 25 mai 2023

ZOOM SUR : LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU PROCHE-ORIENT

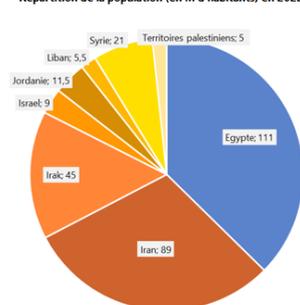
La région Levant-Irak-Iran doit composer avec une croissance démographique importante et des flux migratoires internes qui devraient perdurer. La Jordanie, l'Irak, l'Égypte et les Territoires Palestiniens font notamment face à une croissance démographique importante depuis plus d'une décennie. La Jordanie a vu sa population doubler entre 2010 et 2022, tandis que la population irakienne a augmenté de 31%, et devrait doubler d'ici 2060. La croissance démographique en Égypte ne montre aucun signe de ralentissement (+1,7% par an), tandis que la population palestinienne a augmenté de +80% par rapport à 1990. Ces dynamiques de croissance démographique, en partie dues à des taux de fécondité élevés, s'expliquent aussi par les différents flux de migrations, en particulier dans le cas de la Jordanie et de l'Égypte. En Jordanie, les migrants représentaient un tiers de la population en 2020 (dont 87 % sont des réfugiés). En Égypte, les migrants internationaux représentent 9% de la population totale, et sont principalement originaires du Soudan, de la Syrie, du Yémen ou encore de la Libye.

Le Liban et la Syrie font face à des situations économiques et politiques très particulières, qui ont des impacts significatifs sur leurs démographies respectives. Depuis le début de la guerre en 2011, la population syrienne (initialement de 23 M d'habitants) aurait diminué d'au moins 6 M de personnes, et 6 M de syriens auraient été déplacés à l'intérieur du pays. Le Liban, pays voisin de la Syrie, abriterait actuellement plus de 1,3 M de Syriens. À cette situation s'ajoute la crise économique qui, depuis 2019, pousse de nombreux Libanais à quitter le pays (environ 100 000 par an, selon la plupart des estimations).

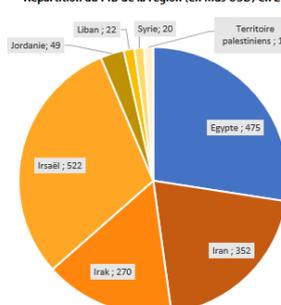
Le Proche-Orient se caractérise par une population essentiellement jeune, avec un âge médian de 25 ans. Les Irakiens, les Palestiniens et les Syriens ont une population particulièrement jeune. Les taux de fécondité élevés observés s'expliquent par plusieurs facteurs: (i) les traditions de valorisation de la famille et de solidarité intergénérationnelle, (ii) une situation économique et sociale difficile, rendant nécessaire la contribution des membres actifs de la famille, (iii) un accès limité aux services de contraception, (iv) une faible participation des femmes au marché du travail.

Pour autant, le niveau d'éducation de la région est élevé. Tous les pays, à l'exception de l'Égypte et de l'Irak, affichent un taux d'alphabétisation élevé, surtout chez les jeunes, avec une moyenne régionale de 97%. En outre, le taux de scolarisation dans les études supérieures est important, avec des ratios très élevés en Israël, en Iran et au Liban. La région dispose d'un important bassin de travailleurs qualifiés, qui constitue dans le même temps un défi croissant pour les économies locales, qui n'ont pas la capacité d'absorber l'afflux de jeunes travailleurs entrant sur le marché.

Répartition de la population (en M d'habitants) en 2022



Répartition du PIB de la région (en Mds USD) en 2022



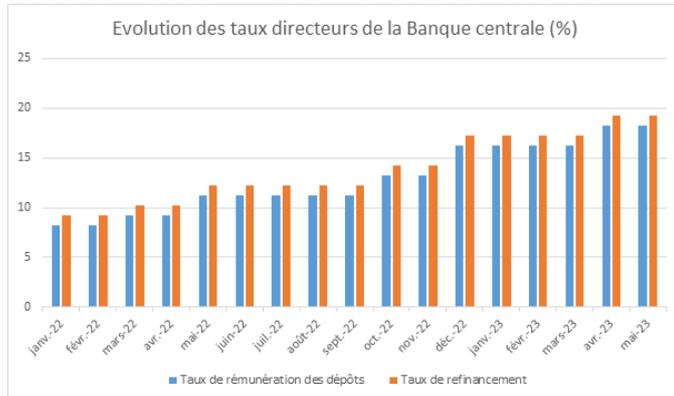
Service Économique Régional de Beyrouth



ÉGYPTE

1. MAINTIEN DES TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE D'ÉGYPTE

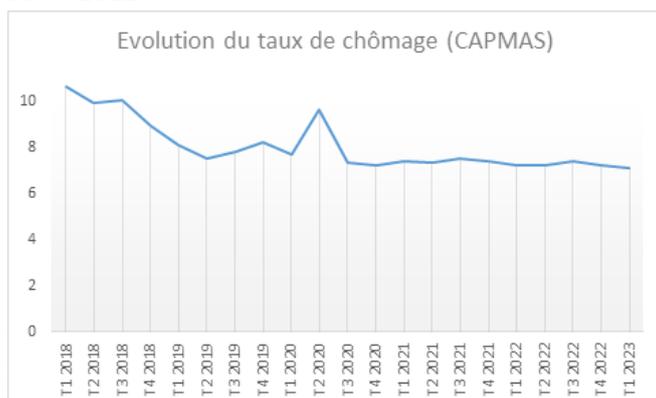
Lors de la réunion de politique monétaire en date du 18 mai, la Banque centrale a décidé de maintenir ses taux directeurs à 18,25 % pour le taux de rémunération des dépôts, 19,25 % pour le taux de refinancement et 18,75 % pour le taux marginal. La Banque centrale continue d'évaluer l'impact de la hausse des taux directeurs de 1 000 points de base (pdb) mise en œuvre au cours des 15 derniers mois avec en mars la dernière augmentation de 200 pdb. Cette décision est par ailleurs motivée par le ralentissement de l'inflation mondiale et nationale.



Source : Banque centrale d'Égypte

2. LÉGÈRE BAISSÉ DU CHÔMAGE ET HAUSSE DU TAUX DE PARTICIPATION AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Selon les données publiées par l'Agence nationale des statistiques (Capmas), le taux de chômage a baissé de 0,1 point de pourcentage au premier trimestre 2023 pour atteindre 7,1 %. Le chômage chez les femmes (19,2 %) demeure plus de quatre fois supérieur à celui des hommes (4,5 %). Le taux de participation au marché du travail a augmenté au T1 2023 pour atteindre 43 % contre 42,8 % au T4 2022.



Source : CAPMAS

3. FITCH RATINGS ABASSE LA NOTATION DES QUATRE PRINCIPALES BANQUES ÉGYPTIENNES

L'agence de notation Fitch ratings a abaissé la note des dépôts à long terme de quatre des principales banques égyptiennes (la National Bank of Egypt, Banque Misr, Banque du Caire et la Commercial International Bank) suite à l'abaissement de la note souveraine de l'Égypte au début du mois de mai. Pour rappel, les agences de notations Standard and Poors et Moody's ont également revu à la baisse leurs perspectives sur les principales banques depuis le début de l'année 2023. Ces décisions reflètent l'exposition des banques au risque souverain dans la mesure où le secteur bancaire local est le premier détenteur de titres publics égyptiens.

4. LA BAFD ACCORDE UNE GARANTIE PARTIELLE DE CRÉDIT POUR L'ÉMISSION DE PANDA BONDS

La Banque africaine de développement (BAfD) a accordé une garantie partielle de crédit (GPC) de 345 M USD pour couvrir le risque de défaut de l'Égypte dans le cadre d'une émission obligataire de développement durable sur le marché chinois d'un montant maximum de 500 M USD en renminbi (RMB). Les montants serviront à financer des projets viables et vertueux sur le plan environnemental, facilitant ainsi l'accès à des solutions de financement alternatives et de long terme. L'Égypte s'engage à garantir, à travers un accord de contre-indemnisation, le remboursement à la BAfD de tout montant payé au titre de la GPC.

IRAK

1. ADOPTION PAR LE PARLEMENT DE LA NOUVELLE LOI SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le Conseil des représentants, organe législatif irakien, a adopté le 17 mai la Loi sur la Sécurité sociale des employés du secteur privé, qui remplace la Loi n° 39 de 1979. La loi étend le système de sécurité sociale à tous les employés, y compris dans les secteurs informels, et renforce les droits aux congés maternité et aux allocations-chômage. La loi a pu être élaborée en partie grâce à un programme d'assistance technique financé par l'UE et mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle devrait contribuer à rapprocher la législation irakienne de la Convention n°102 concernant la sécurité sociale de l'OIT et rendre plus compétitives les conditions d'emploi du secteur privé. La nouvelle loi devra désormais être promulguée par le Président de la République sous 15 jours puis faire l'objet d'une publication au Journal officiel par le ministère de la Justice.



2. CONFIRMATION DE L'EXTENSION DU MANDAT DE LA BERD À L'IRAK

Le Conseil des gouverneurs de la BERD a approuvé le 18 mai, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Banque à Samarkand (Ouzbékistan), les modifications de ses statuts permettant une extension « limitée et progressive » de ses opérations à l'Afrique subsaharienne et à l'Irak. Cette décision fait suite à une résolution du Conseil des gouverneurs prise l'année dernière, laquelle avait ouvert la porte à une telle extension. L'Irak rejoindra la région SEMED (Méditerranée méridionale et orientale), qui compte actuellement Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens et Tunisie et qui a bénéficié de près de 19 Md€ de financements depuis 2011. Les opérations de la BERD en Irak, qui ne devraient pas commencer avant 2025, pourraient aider le pays à accomplir sa transition d'économie administrée à une économie de marché, grâce à l'expertise de la Banque sur le développement du secteur privé.

3. RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE D'IRAK SUR LES CARTES PRÉPAYÉES

La Banque centrale d'Irak (BCI) a annoncé le 21 mai un durcissement des règles concernant les cartes prépayées pouvant être utilisées par des Irakiens en cas de voyage à l'étranger. Celles-ci ne pourront pas servir à payer plus de 750 USD par jour et 7576 USD par mois. Auparavant, ces cartes n'avaient qu'un plafond de rechargement de 10 000 USD, sans limite d'usage. Plusieurs banques et cambistes les avaient utilisées pour contourner la réglementation de la BCI en matière d'accès au dollar. Ainsi, trois passagers avaient été arrêtés à Bassora en possession de 522 cartes contenant chacune 10 000 USD. Cette réglementation s'inscrit dans les efforts continus de la BCI, encouragés par les Etats-Unis, de renforcer le cadre réglementaire de lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme afin de freiner la contrebande de dollars vers l'étranger (Iran, Turquie, Emirats arabes unis, Jordanie).

4. CRÉATION D'UN FONDS IRAKO-SAUDIEN DANS LES INFRASTRUCTURES DOTÉ DE 3 MDS USD

En marge du Conseil de coordination irako-saoudien qui s'est tenu le 25 mai à Jeddah, un fonds d'investissement dans les infrastructures en Irak a été créé au sein du Public Investment Fund, fonds souverain de l'Arabie saoudite. Ce fonds d'investissement, qui avait été annoncé dès novembre 2022, sera doté d'un capital de 3 Md USD et aura vocation à développer les infrastructures, le secteur minier, l'agriculture, l'immobilier et les services financiers en Irak.

5. ACCORD ENTRE LE MINISTÈRE DU PÉTROLE ET ARAMCO POUR L'EXPLOITATION DU CHAMP GAZIER D'AKKAS

Le ministre du Pétrole irakien, Hayan Abdul Ghani, a annoncé le 25 mai à Jeddah avoir trouvé un accord avec Aramco pour le développement du champ gazier d'Akkas, dans la province de l'Anbar. Celui-ci avait été attribué à la société coréenne Kogas en 2010, mais les préoccupations sécuritaires de la firme coréenne (liées notamment à la capture du champ, situé près de la frontière syrienne, par l'Etat islamique en 2014) avaient poussé Bagdad à chercher à la remplacer. Le 23 mars, un accord transactionnel avait été trouvé entre le gouvernement irakien et Kogas. Le champ gazier d'Akkas contiendrait près de 5 600 Md pieds cubes de gaz (160 Md m³, soit près de 5% des réserves gazières de l'Irak), et pourrait fournir 400 M pieds cubes de gaz par jour (11,3 M m³) d'ici à 2024-2025, contre seulement 60 M (1,7 M m³) aujourd'hui – quantité suffisante pour alimenter en électricité près de 800 000 foyers. L'Irak a fait de l'exploitation de ses ressources gazières (qu'elles soient ou non associées à du pétrole) une priorité afin d'assurer l'accès de toute sa population à l'électricité et de garantir l'autonomie énergétique du pays voire, à terme, d'exporter ce gaz.

IRAN

1. FAIBLE ALLOCATION DE CRÉDIT DANS LE FERROVIAIRE

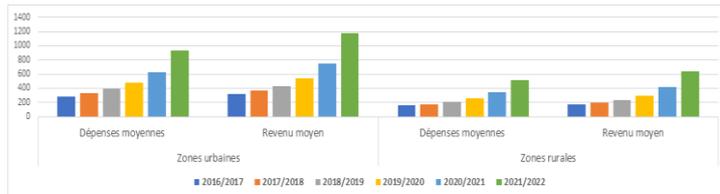
Selon le centre de recherche du Majlis, l'entretien annuel des réseaux ferroviaires (lignes, structures, appareils électroniques et signalisation) serait estimé à 60 000 Mds IRR (142 M\$ au taux ICE). La réhabilitation et la rénovation des voies ferrées se font respectivement tous les quinze ans (pour 1km= 71 500\$) et tous les quarante ans (pour 1km=238 000\$) mais le déficit annuel de 660 Km pour la réhabilitation et 180Km pour la rénovation aurait affecté la performance du réseau. Les crédits requis pour l'entretien, la rénovation et la réhabilitation du réseau (hors appareils électroniques et signalisation) sont estimés à 1,6 Md\$, tandis que les crédits alloués à ce secteur pour l'exercice 2022/2023 seraient de 30 M\$.

2. LE LOGEMENT REPRÉSENTE 36 % DES DÉPENSES DES MÉNAGES

Selon le centre national des statistiques, la dépense moyenne d'une famille de 3 personnes dans les zones urbaines en 2021/2022 aurait été de 925 M IRR (+48% en g.a) dont 36% pour le logement, 26% pour l'alimentation, 10% pour la santé et 9,5% pour le transport. La part du logement serait particulièrement élevée dans les provinces de Téhéran (48%), d'Alborz (39%) et d'Hamedan (38%). En 2021/2022, le revenu moyen d'une famille de 3 personnes dans les zones urbaines s'est élevé à 1,17 Mds IRR (+57% en g.a). Après avoir changé l'année de base -



1400 (2021/2022) au lieu de 1395 (2016/2017) - l'indice des prix à la consommation aurait atteint 55,5% en g.a à la fin du mois Farvardin 2023/2024, l'hôtellerie et la restauration (+85,6%), les aliments et boissons (+78,5%) et le transport (63,9%) ayant enregistré la plus forte hausse.



3. LANCEMENT DE LA BOURSE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Selon la bourse de l'énergie (IRENEX), à partir du lundi 22 mai 2023, l'électricité produite à partir des énergies renouvelables sera commercialisée via l'IRENEX. Selon la nouvelle réglementation du Ministère de l'Énergie, toutes les unités industrielles ayant une capacité de consommation d'au moins 1 MW d'électricité, sont tenues de couvrir 1% de leur besoin annuel par des énergies renouvelables, soit par l'intermédiaire de nouvelles installations, soit par l'IRENEX. Dans le cadre d'un accord de vingt ans entre Renewable Energy and Energy Efficiency Organization (SATBA) et les unités de productions d'énergie renouvelable, l'électricité produite serait vendue à l'IRENEX et en cas de défaut d'acheteurs, SATBA l'achètera à 70% du prix proposé. La capacité installée à ce jour des énergies renouvelables est de 1041 MW (1% de la capacité totale) dont 563 MW pour le photovoltaïque, 355 pour l'éolien, 101 pour l'hydroélectrique et 22 MW pour les autres. La première proposition d'achat à l'IRENEX (pour un volume de 670 KWh) aurait été acceptée au prix de 1 KWh = 199 500 IRR (0,48 \$).

ISRAËL

1. ADOPTION PAR LA KNESSET DU BUDGET 2023-2024

Les lois sur les budgets pour 2023-2024, ainsi que celle des arrangements économiques, ont été adoptées le 24 mai (par 64 voix contre 55), à hauteur de 484 Mds ILS (121 Mds EUR) en 2023 et 514 Mds en 2024 (128 Mds EUR). Près de 35 Mds EUR seront consacrés au remboursement de la dette. Le plafond maximal du déficit autorisé en 2023 est de 2,75% (les estimations actuelles ne dépassent pas 1%). Les concessions budgétaires liées à la coalition sont importantes, de l'ordre de 14 Mds ILS (environ 3,5 Mds EUR), et portent notamment sur le renforcement de la culture juive, l'augmentation du financement des écoles juives ultra-orthodoxes, le développement des zones périphériques (Galilée et Néguev) ou encore sur

certains aspects liés à la sécurité dans les territoires occupés.

2. ISRAËL S'ALIGNE SUR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE COSMÉTIQUES

La réforme des importations de produits cosmétiques est entrée en vigueur le 1er avril 2023. Elle s'aligne quasi complètement sur l'EU CPR (règlement 1223/2009). Pour la première fois, la mention « made in the EU » sera acceptée sans que ne doive figurer l'Etat membre de production. Elle permet aux nouveaux produits cosmétiques de l'UE d'entrer sur le marché israélien sans enregistrement préalable, sur simple notification. En matière d'étiquetage, la réglementation israélienne s'aligne sur celle de l'UE à quelques très rares exceptions près. Trois substances seulement sur des milliers suivent l'ancienne réglementation d'homologation. Les cosmétiques et parfums sont un de premiers postes d'exportation de la France vers Israël.

3. LA BANQUE D'ISRAËL RELEVÉ SON TAUX DIRECTEUR POUR LA DIXIÈME FOIS EN UN AN POUR FREINER L'INFLATION

Pour la dixième fois en un an, la banque d'Israël a relevé son taux directeur qui s'établit désormais à 4,75% (+0,25 pt). Cette décision est destinée à contrer une inflation persistante et en augmentation au mois d'avril. Elle s'élève à 5,2% en rythme annuel et s'accompagne d'un ralentissement marqué de la consommation privée. La croissance économique d'Israël devrait toutefois s'élever entre 2% et 3% cette année, un peu au-dessus de la croissance démographique.

4. RÉOUVERTURE DE L'AÉROPORT D'HAÏFA

L'aéroport international de Haïfa, dans le nord d'Israël, va rouvrir en juin. Trois vols quotidiens à destination de Chypre y seront assurés par des petits porteurs. La piste est en effet limitée à 1200 m et ne permet pas l'atterrissage des gros porteurs. A terme, d'autres vols vers les îles de la Méditerranée orientale pourront être proposés. Ce modeste trafic aérien pourrait un peu contribuer à limiter la pression sur l'aéroport de Ben Gourion.

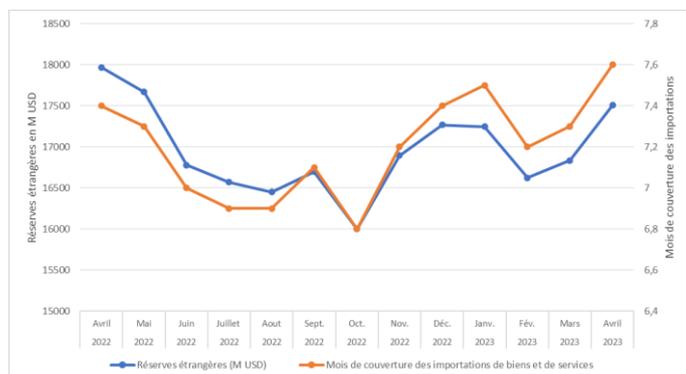
JORDANIE

1. HAUSSE DES RÉSERVES DE CHANGE SUR BASE MENSUELLE

Selon la Banque centrale de Jordanie (CBJ), les réserves de change connaissent une hausse de +4 % sur une base mensuelle à fin avril 2023. Elles sont évaluées à 17 508 M USD soit une baisse de -2,6 % par rapport à fin avril 2022 où elles avaient atteint 17 969 M USD. Selon les données



de la CBJ, les réserves sont suffisantes pour couvrir 7,6 mois d'importations de biens et de services en Jordanie (contre 7,4 fin décembre 2022).



2. FACTURE MENSUELLE DE L'EAU ET PLAN DU GOUVERNEMENT POUR LA RESTRUCTURATION DES TARIFS

Le vice-Premier ministre chargé des Affaires économiques et ministre d'État pour la Modernisation du Secteur public, Nasser Al-Shraideh, a déclaré le 16 mai 2023 que le gouvernement annoncerait un plan de restructuration du tarif de l'eau sur lequel une équipe travaillerait déjà. Le ministre a aussi déclaré que les factures d'eau seraient mensualisées à partir de septembre prochain. Pour rappel, le ministère de l'Eau et de l'Irrigation avait annoncé fin mars dernier que les tarifs de l'eau augmenteraient graduellement dans les années à venir pour couvrir les coûts opérationnels sans qu'ils ne soient modifiés cette année dans le cadre à la fois de la stratégie nationale de l'eau 2023-2040 et dans le cadre du plan exécutif de la Vision de Modernisation Economique (EMV) 2023. Le secrétaire général du ministère de l'Eau, Jihad Mahameed, affirme que les consommateurs paient actuellement environ 0,87 JOD par m³ d'eau, alors que le gouvernement dépense environ 2,40 JOD par m³.

3. REPRISE DU COMMERCE DE PÉTROLE AVEC L'IRAK

Le Sous-Secrétaire général aux affaires énergétiques au ministère de l'Energie et des Ressources Minérales, Hassan Hiyari, a confirmé, le 22 mai 2023, que le transfert de pétrole irakien vers la Jordanie avait repris, dans les mêmes conditions et avec les mêmes quantités qu'avant l'arrêt. La Jordanie et l'Irak ont signé, le 4 mai dernier, un protocole d'accord (MoU) qui permet à la Jordanie d'importer 10 000 barils de pétrole brut par jour avec une remise de 16 USD par baril par rapport au cours du Brent. Pour rappel, la Jordanie a importé environ 4,5 M de barils de pétrole brut d'Irak entre septembre 2021 et fin mars 2023, à raison d'une moyenne d'environ 9 992 barils par jour. Les importations jordaniennes de pétrole en provenance

d'Irak représentent environ 7 % des besoins en pétrole brut du Royaume.

LIBAN

1. LE LIBAN CONCLUT DEUX ACCORDS AVEC L'IRAK POUR OBTENIR D'AVANTAGE DE FUEL POUR SES CENTRALES

Le Ministre de l'Energie libanais a annoncé le 16 mai avoir conclu des accords avec l'Irak visant à renforcer son approvisionnement en fuel. L'Irak a accepté d'augmenter de 1 à 1,5 million de tonnes par an le volume de fuel fourni au Liban dans le cadre de l'accord datant de juillet 2021 et renouvelé en août 2022. Par ailleurs, le Ministre a annoncé que le contrat a été renouvelé une nouvelle fois, jusqu'en novembre 2023. Conformément à cet accord, l'Irak fournit au Liban du carburant en échange d'un paiement différé en livres libanaises. Dans le même temps, le Ministre de l'Energie libanais a indiqué avoir conclu un nouvel accord commercial avec l'Irak pour fournir 2 millions de tonnes de fuel par an, avec un paiement différé de 6 mois. D'après le Ministre de l'Energie, Electricité du Liban (EDL) pourrait ainsi prochainement fournir l'équivalent de 8 à 10 heures d'électricité par jour (contre 4 à 5 heures actuellement)

PALESTINE

1. L'ALLEMAGNE PROMET 125 M€ D'AIDE

La Palestine et l'Allemagne ont signé un protocole de coopération en vertu duquel l'Allemagne a promis 125 M€ d'aide à la Palestine pour les années 2023-2024. La signature du protocole est intervenue après la conclusion des consultations annuelles entre les deux parties, qui se sont tenues à Berlin. L'aide allemande sera allouée à des projets en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la gouvernance locale, de l'emploi, de l'enseignement et de la formation, et du soutien aux PME. L'Allemagne est le troisième donateur après les États-Unis et l'UE, fournissant plus de 180 M€ par an à l'UNRWA, en plus de soutenir la société civile, le secteur privé et les besoins d'urgence.

2. BAISSÉ DES SALAIRES PAYÉS AUX FONCTIONNAIRES

Depuis novembre 2021, le gouvernement palestinien verse des salaires sous-payés aux employés du secteur public dans le cadre d'un plan de réforme de la masse salariale, en lien avec les réductions israéliennes dans les fonds de dédouanement. Le ministre palestinien des Finances, Shukri Bishara, a déclaré que la masse salariale du secteur public dépassait les recettes fiscales. Bien que le ministre des Finances n'ait fourni aucun chiffre pour la masse



salariale totale, un document distribué par le ministère des Finances montre que la masse salariale mensuelle avoisine les 1,1 milliard de shekels par mois. En 2022, la valeur totale de la masse salariale (salariés, retraités, semi-salaires) s'élevait à 105% du produit financier net. Le secrétaire général du Premier ministre palestinien, Amjad Ghanem, a déclaré qu'un plan de réforme sera préparé par divers départements gouvernementaux.

SYRIE

1. PERSPECTIVES POUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LA TURQUIE

Le résultat de l'élection présidentielle en Turquie pourrait avoir un impact sur les relations économiques syro-turques, en particulier dans le nord de la Syrie. Le Président turc sortant vise en effet à créer des opportunités d'emploi dans le nord d'Alep et de Raqqa pour favoriser le retour des réfugiés syriens. D'autre part, les zones industrielles construites par la Turquie dans le nord d'Alep et de Raqqa, en collaboration avec des institutions internationales, pourraient servir de modèle de relance et d'intégration économique avec la Turquie. D'autre part, les investissements turcs dans le nord de la Syrie pourraient se poursuivre, notamment dans la construction d'infrastructures, d'écoles, d'hôpitaux et d'universités, dans le cadre des plans de rapatriement de millions de Syriens envisagés par la Turquie.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES.
POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTEUR : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

CRÉDITS PHOTO : ©SER BEYROUTH